

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### Arrêté du 23 janvier 2026 modifiant l'arrêté du 6 août 2015 relatif aux astreintes des internes

NOR : SFHH2536582A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, la ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 août 2015 modifié relatif aux astreintes des internes,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au second alinéa du I de l'article 4 de l'arrêté du 6 août 2015 susvisé, le montant : « 21,26 » est remplacé par le montant : « 31,89 ».

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2026.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 janvier 2026.

*La ministre de la santé, des familles,  
de l'autonomie et des personnes handicapées,*

*Pour la ministre et par délégation :*

*Le sous-directeur des ressources humaines  
du système de santé,*

R. BÉGUÉ

*La ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice*

*chargée de la 2<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*

S. DELIGNE

*Le ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'espace,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*Le sous-directeur de la stratégie  
et de la qualité des formations,*

L. RÉGNIER